



Paris, le 27 octobre 2015

4^e rencontre des régulateurs allemand et français de l'énergie : les deux régulateurs plaident pour une surveillance coordonnée des marchés de l'énergie

Le président de la Commission de régulation de l'énergie, Philippe de Ladoucette, et son homologue allemand de la Bundesnetzagentur, Jochen Homann, se sont rencontrés le 26 octobre pour débattre des évolutions récentes et des défis futurs de la régulation de l'énergie.

Président Homann : « Dans le contexte du couplage des marchés et la nécessité d'intégrer les énergies renouvelables aux marchés, une coopération franco-allemande renforcée s'avère indispensable. »

Président de Ladoucette : « En matière de gaz, la question de la réallocation des capacités à l'interconnexion Medelsheim/Obergailbach a été abordée. Elle fera l'objet de discussions supplémentaires lors de la réunion entre régulateurs et gestionnaires de réseau de transport français et allemands qui est prévue pour fin novembre 2015 à Bonn. »

Depuis longtemps, la CRE et la BNetzA coopèrent étroitement, notamment dans le cadre de l'intégration européenne. Cette coopération est nécessaire pour s'assurer que l'intégration des réseaux et des marchés est la plus efficace possible et tient compte des besoins des consommateurs.

Depuis le 20 mai 2015, les capacités transfrontalières Day-Ahead sont allouées dans la région Centre-Ouest de l'Europe à travers une méthodologie commune, fondée sur les flux (flow-based). Le couplage a été un succès et aura un effet positif sur les capacités disponibles et la convergence des prix. Dans ce cadre la coopération entre les deux régulateurs va se renforcer.

En outre, les deux régulateurs partagent les conclusions du dernier Forum de Florence demandant à ENTSO-E de développer une proposition ambitieuse quant aux régions de calcul des capacités et de considérer une réduction de leur nombre. L'objectif de réduire le risque de fragmentation du marché européen répond à la situation particulière de l'Europe centrale qui, sans sous-estimer la complexité de l'exercice, pourrait tirer d'importants bénéfices d'un rapprochement avec la région du Centre-Ouest de l'Europe.

Les présidents ont échangé sur leurs expériences respectives en matière d'appel d'offres et de régimes de soutien pour les énergies renouvelables, notamment dans la perspective d'une meilleure intégration des renouvelables au marché.

En raison de l'importance de leurs marchés respectifs, la CRE et la BNetzA travaillent de concert afin d'accroître la transparence et l'intégrité des marchés de gros de l'énergie, tant au niveau régional qu'au niveau européen. Une coopération étroite entre l'équipe de surveillance de la CRE et de la Cellule de transparence (Markttransparenzstelle) de la BNetzA est essentielle, notamment pour le traitement des cas transfrontaliers et en raison de l'importance de leurs marchés.

Concernant l'ACER, les présidents ont évoqué la gouvernance de l'agence, dont la qualité est une condition du bon fonctionnement de ces marchés, ainsi que mentionné dans la réponse des régulateurs à la récente consultation publique de la Commission européenne sur le design du marché de l'électricité.

Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finaux, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.

Contacts presse :

Anne MONTEIL : 01.44.50.41.77 – anne.monteil@cre.fr

Cécile CASADEI : 01.44.50.89.16 – cecile.casadei@cre.fr